

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt trois, le mercredi vingt-deux février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 17 février 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : M. BAYLET Francis

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2023-09 : Demande d'étude Éclairage Public auprès du SDE 24

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer une étude portant sur l'éclairage public des points suivants : **Renouvellement 0050, 0002, 0047, 0017, 0061** dont les emplacements sont repérés sur le plan ci-joint.

La commune de Limeyrat, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Un engagement de la commune est nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser les études techniques qui permettront à la collectivité de se prononcer sur sa volonté d'effectuer les travaux.

Dans le cas, où la commune de Limeyrat ne donnerait pas une suite favorable au projet dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement, de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24 ou de demande de DETR en cours), elle s'engage à rembourser au SDE 24 les frais d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- 1/ **Sollicite** le SDE 24 afin d'engager les études techniques,
- 2/ **S'engage** à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois,
- 3/ **Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 2 mars 2023

Le Maire, Claude SAUTIER



Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

LIMEYRAT

Extraction du 29-09-22

- Led 29-09
 - ◻ Permanents
- ARMOIRES-290922
- ◊ BON
 - ★ DANGEREUSE
 - ◊ MOYEN
 - ◊ NEUF
 - ◊ RENOVE
 - ★ VETUSTE
 - ◊
- FOYERS-290922
- BON
 - DANGEREUX
 - HORS SERVICE
 - MANQUANT
 - MOYEN
 - NEUF
 - RENOVE
 - VETUSTE
 -

Luminaire 4 faces
fonctionnement
permanent à
remplacer par des
luminaires LED
0050,0002,0061,0
047,0017
Demande via
délibération(en
attente)

Luminaires
vétustes a
remplacer via la
convention

Luminaire boule
financement 100
% SDE24

SECTEUR 10

